

# Villejust Informations

## Edito ...

### La Galette des Rois des Anciens

Ce samedi 8 janvier 2011, les Anciens de la commune ont été invités par le Centre Communal d'Action Sociale à déguster la Galette des Rois. Organisée dans la salle des 2 Lacs, cette occasion de retrouvailles après les fêtes fut très appréciée par les 100 Villejustiens présents.

Chaque femme s'est vu offrir une jolie fleur de Noël. Les hommes n'étaient pas en reste puisqu'ils ont eu l'agréable surprise, comme à l'accoutumé de recevoir une boîte de chocolats.

Le spectacle tout en humour de Bénédicte REBILLARD alias « Tatie Yvonne » a animé le début d'après-midi, suivi d'un quiz musical portant sur les chansons des années 30 à 70.

Puis cet après-midi s'est achevé par une animation musicale qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et festive qui a su divertir et faire danser le plus grand nombre.

En fin de journée a été organisée une tombola. Après avoir dégusté une boule de glace, chacun a pu repartir avec un lot.



### Dans ce numéro

Infos administratives	2
Cadre de vie	3 & 4
Associations	5 à 7
Infos pratiques	8

**AFFAIRES SCOLAIRES :**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES DU **07 MARS AU 31 MARS 2011.**

**Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :**

- Enfants nés en 2008 (première inscription).
- Et nouvelles inscriptions (toutes classes de la PS à la GS).

**Pour l'école primaire « Jeanne Chanson » :**

- Nouvelles inscriptions (toutes classes du CP au CM2).

Se présenter en mairie au service scolaire (Mme COGNEVILLE-CROIZER) muni des documents suivants :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Le numéro de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant.
- Si vous avez une mutuelle, le numéro d'adhérent, son nom et son adresse.
- Le numéro d'allocation familiale.

**AFFAIRES PERI-SCOLAIRES :**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS PERI-SCOLAIRES DU **07 MARS AU 31 MARS 2011.**

**VENIR EN MAIRIE** au service scolaire pour remplir les imprimés qui serviront à l'inscription de la cantine, des mercredis et vacances scolaires au ALSH (accueil loisirs sans hébergement). Ces imprimés sont obligatoires pour la présence de vos enfants dans ces structures.

**INFOS COMPLEMENTAIRES :**

Malgré son inscription, si votre enfant ne peut venir à la cantine ou au ALSH (accueil loisirs sans hébergement), pour des raisons médicales, pensez à prévenir le service scolaire (Mme COGNEVILLE-CROIZER) au 01 69 31 74 42 ou par mail [affaires.scolaires@mairie-villejust.fr](mailto:affaires.scolaires@mairie-villejust.fr) et cela avant 9h00 (laisser impérativement votre message sur le répondeur). Sinon il y aura automatiquement facturation conformément aux inscriptions.

Le certificat médical correspondant est à fournir dans **les 8 jours** suivant l'absence.

**CONCERNANT LES INSCRIPTIONS AU ALSH (accueil loisirs sans hébergement) AINSI QU'À L'ETUDE :**

Il vous est **expressément** demandé de remplir les imprimés d'inscription et de respecter les dates indiquées sur ces imprimés.

Passé ces délais, il ne sera plus possible de prendre en charge vos enfants au ALSH (accueil loisirs sans hébergement) ainsi qu'à l'étude pour des raisons de bonne organisation de ces services, et ce afin de respecter la réglementation en vigueur, notamment sur le nombre d'encadrants à prévoir pour la surveillance des enfants.

Merci de votre compréhension.

Le service scolaire.

Devenez famille d'accueil !



Le Conseil Général de l'Essonne, avec ses partenaires associatifs, recrute des **familles d'accueil pouvant aider ou accueillir de jeunes adultes**. Si vous êtes disponible ou intéressé par l'accompagnement éducatif d'un enfant, **contactez le 0800 660 400**.



## Le point sur les gravats

### Définition

Les gravats sont les débris de démolition : terre, pierre, tuile, béton, sable...

### Où les déposer ?

Les gravats suivent une filière spécifique de traitement. Ils doivent donc être collectés séparément et sont **interdits sur le trottoir à la collecte des encombrants**.

**Après les avoir préalablement triés, les gravats doivent être déposés à la déchèterie de Villejust** (avenue des deux lacs) ouverte toute l'année du lundi au samedi de 9h à 17h45 et le dimanche de 9h à 12h45.

### A noter :

Il est important de **bien trier** ses gravats avant de les déposer. En effet, traiter les gravats coûte environ 12€ la tonne. Des gravats mal triés, c'est-à-dire contenant d'autres déchets (exemples : plâtre, restes de fin de chantier comme le carton, les plastiques...) sont orientés vers une autre benne pour un coût de plus de 68€ la tonne. Pensez-y !

Attention : le plâtre ne fait pas partie des gravats. Interdit à la collecte mensuelle des encombrants, il doit aussi être déposé à la déchèterie.



Plus d'infos <http://www.siom.fr> ou 01 64 53 30 00

## Recrutement service civique

**Le SIOM recrute deux Ambassadeurs Environnement** pour le réemploi des déchets encombrants h/f - en service civique

**Mission :** participer à la collecte « préservante » à domicile et sur rendez-vous destinée aux personnes âgées ou à mobilité réduite du territoire

**Durée de la mission :** 9 mois, 4 jours par semaine (28 heures hebdomadaires, du lundi au jeudi).

**Détails de la mission :** gestion administrative de la collecte "préservante" ; collecte des encombrants sur le territoire ; collaboration avec les agents de déchèterie pour le tri des déchets et avec les compagnons d'EMMAUS pour la revente ou le don des encombrants.

Volontaire majeur  
Permis B indispensable  
Sensibilité environnementale  
Connaissances outils informatique  
Sens du relationnel

**Rémunération :** 440€ mois par l'état + remboursement frais de transport + tickets Restaurant

### **Postes à pourvoir immédiatement.**

Adresser votre candidature à l'attention de :  
Monsieur le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,  
CD 118, 91978 Courtaboeuf cedex.  
ou par mail : [nelly.texier@siom.fr](mailto:nelly.texier@siom.fr)  
site internet : <http://www.siom.fr>

## Règlement de la collecte des déchets ménagers

Le règlement de collecte des déchets ménagers définit les conditions et modalités auxquelles est soumise la collecte des déchets ménagers dans le cadre du service assuré par le SIOM.

- **Pour les collectes du matin :**  
Les conteneurs, les sacs végétaux ou les encombrants doivent être sortis la veille au soir ou au plus tard à 6h00 du matin le jour de la collecte.
- **Pour les collectes de l'après-midi :**  
Les conteneurs, les sacs végétaux ou encombrants doivent être sortis au plus tard à 12h00 le jour de la collecte.
- **Les conteneurs doivent être rentrés dès que possible, une fois la collecte effectuée ou au plus tard le soir du jour de collecte.**

Pour connaître votre jour de collecte et la plage horaire, contacter le SIOM au 01.64.53.30.00 ou consulter le site <http://www.siom.fr>.

Les conteneurs sont mis à disposition des usagers gratuitement par le SIOM et sont exclusivement destinés à la collecte des déchets assurée par le SIOM. Le SIOM assure sur simple demande la maintenance du matériel (changement de couvercle, réparation d'une roue...) et le remplacement de conteneur détérioré, disparu ou volé. Toute demande est à faire auprès du SIOM au 01.64.53.30.00 ou [contact@siom.fr](mailto:contact@siom.fr).

### Absence de ramassage des déchets :

① Dans le cas où des déchets non conformes ou en quantités supérieures aux quantités acceptées sont présentés à la collecte, les agents sont tenus d'en refuser leur ramassage.

De même, les déchets posés à même le sol (hors le cas des encombrants et des végétaux) ne seront pas collectés.

② Dans le cas où :

- les conteneurs ou les déchets sont présentés après le passage de la benne,
- des travaux ou un stationnement d'un véhicule empêchent le passage de la benne, il n'y a pas de nouveau passage de la benne.

Les déchets doivent être rentrés et présentés lors de la prochaine collecte.

Le SIOM se tient à la disposition des usagers pour les renseigner sur les filières d'élimination des déchets exclus des collectes.



## Randonnées pédestres

Prenez de bonnes résolutions pour l'année 2011, venez marcher !

### Voici le calendrier des randonnées pédestres :

Lundi 14 février	La Roche Turpin	avec Michèle
Lundi 21 février	Saclay Les Rigoles	avec Michèle
Lundi 28 février	Longpont sur Orge	avec Michèle
Lundi 7 mars	Roinville	avec Michèle
Lundi 14 mars	L'Yvette	avec Annick
Lundi 21 mars	Viltain	avec Michèle
Lundi 28 mars	Les Molières	avec Hélène



**Départ : Mairie de Nozay à 13h45 tous les lundis**

Cotisation : 27.50 €/l'année

Pour tout renseignement, veuillez contacter

**Michèle Joubin**

**06 62 53 84 34 ou**

**Nadine Blavet**

**06 74 41 70 41**

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous.

Allez visiter le site [www.randulis.com](http://www.randulis.com)

Claudine LEGGIERI - Association Gymnastique Volontaire

## Loto



La clé de sol, le club de tennis et le club de football organisent

**le dimanche 27 mars 2011 à partir de 14H00**

**un loto**

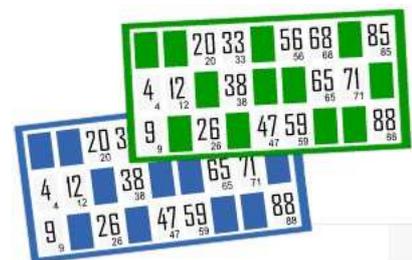
Complexe sportif de la Poupardièrre,

De nombreux lots à gagner : cave à vins, home vidéo, lecteur DVD, appareil photo, bon d'achat FNAC, PSP, etc.

Renseignements :

Mme AFONSO Corinne

06 08 15 51 87 – 01 60 10 80 91



## Centre Communal d'Action Sociale

La municipalité invite les personnes de **plus de 65 ans non recensées sur la commune à se faire connaître en mairie** afin de pouvoir bénéficier des prestations du CCAS.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### Repas des anciens :

Comme chaque année, le CCAS organise le repas des anciens.

Il est prévu le **20 mars prochain** à la **Salle des 2 Lacs**.

Les invitations nominatives vous seront envoyées prochainement.



## Voyages des anciens

### A noter dans vos agendas !!

- Voyage de deux jours dans **le Doubs du 27 au 28 mai 2011**
- Sortie à **Milly la Forêt / Dannemois le 08 septembre 2011**

Les invitations nominatives vous seront envoyées prochainement.



## Théâtre



Une série de sketches...Des mamies qui ont la langue bien pendue et qui n'ont pas froid aux yeux.

Il y a la tendre, la naïve, la désabusée, la virulente...Et il y a aussi, en fond, leurs histoires... des histoires de vie qui n'ont sans doute pas été faciles, ou pas bien maîtrisées.

Mais que racontent-elles ?

Plutôt que de se découvrir totalement, ces dames un peu ridées par leurs expériences vont tantôt s'en prendre à l'autre, celle qui est là et qui se défend tant bien que mal, mais surtout aux autres, les absents du moment et les présents de la vie quotidienne.

Elles rabrouent à tout va, elles causent, elles rouspètent, elles pleurent sur leur sort, elles disent des bêtises, elles parlent mal, elles émeuvent, et malgré leur verve particulière et tranchante, elles parlent de nous, de ce que nous sommes, de ce que nous serons !

Les Sacrées Mamies sont là, à côté de nous, d'ici et d'ailleurs, elles nous font rire de situations pas toujours drôles...

C'est peut-être cela la force de l'âge !

**Le 5 mars 2011 à 20h30**  
**Espace Communal des Coudrayes**

Fretay - Chemin de Courtaboeuf  
91140 VILLEJUST

<http://www.timetco.fr>

[contact@timetco.fr](mailto:contact@timetco.fr)

Tel.: 09 75 32 87 74 - Port. : 06 73 48 53 03

**Tarifs :**

9 € : ADULTES

5 € ADOS

3 € ENFANTS

## Associations

Pour la parution du n°364, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **28 février 2011**.

## Ramassage des encombrants

**Le 11 mars 2011**

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :

[www.mairie-villejust.fr](http://www.mairie-villejust.fr)  
Rubrique Ville pratique



## Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil – CNI – sacs végétaux	01.69.31.74.40
<b>Affaires générales – Etat civil</b>	<b>01.69.31.74.43</b>
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
<b>Affaires scolaires</b>	<b>01.69.31.74.42</b>
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
<u>Attention</u> , fermeture le mercredi	
<b>Urbanisme</b>	<b>01.69.31.74.46</b>
Ouvert le lundi, Mardi, jeudi et vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis	de 09h00 à 10h30
<b>Service technique</b>	<b>01.69.31.74.46</b>
<b>Fax</b>	<b>01.60.14.65.82</b>
<b>Email :</b>	<a href="mailto:contact@mairie-villejust.fr">contact@mairie-villejust.fr</a>

**Serge PLUMERAND**

Maire. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, Monsieur PLUMERAND sera présent en mairie uniquement les lundis, mardis et vendredis

**Henri COGNEVILLE**

1<sup>er</sup> Adjoint – Développement économique, Intercommunalité, Transports

**Sylvie ARMAND – BARBAZA**

2<sup>ème</sup> Adjointe – Finances, Affaires scolaires

**Michel LECOEUR**

3<sup>ème</sup> Adjoint – Travaux, Voirie

**Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND**

4<sup>ème</sup> Adjointe – Jeunesse, Centre de Loisirs

**Sauveur CONCORDIA**

5<sup>ème</sup> Adjoint – Environnement, Espaces Verts

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

**Liliane GASPARIK** – Secrétaire de Cabinet – DGS– 01.69.31.74.41

Email : [cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr](mailto:cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr)